

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Démolition/reconstruction du pont Cotelle et réaménagement de la rue du pont Cotelle entre les communes d'Olivet et d'Orléans pour y intégrer les circulations douces (piétons et cycles)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Orléans Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 4 | | 5 | 0 | 0 | | 4 | 6 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |

Forme juridique

Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a)	6.a) Démolition et reconstruction d'un ouvrage existant : pont Cotelle
10)	10) Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération vise à réaménager la rue du pont Cotelle existante, soit 860 m environ situés à cheval sur les communes d'Olivet et d'Orléans, dans le département du Loiret (45). Ce linéaire s'inscrit entre les deux carrefours giratoires qui l'encadrent (ronds-points nord et sud) et intègre la démolition et reconstruction du pont Cotelle sur le Loiret afin d'assurer sa sécurité structurelle. L'ouvrage d'art actuel est constitué par deux demi-ouvrages symétriques : le demi-ouvrage amont a été construit en 1954 en remplacement d'un ouvrage en bois, le demi-ouvrage aval a été construit en 1967. La solution de franchissement proposée ne présente aucun appui en rivière afin de ne pas influencer négativement sur le Loiret et est composée d'un tablier à poutres latérales en caisson de 2 m de hauteur. La hauteur des poutres permet de conserver la vue des usagers de la route sur le paysage alentour, son intégration architecturale ayant été discutée avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet de voirie concerne l'élargissement de la voie actuelle entre le pont et les voies nord et sud des deux ronds-points qui l'encadrent. Cette élargissement a pour exclusif objet la création de voies piétons et cycles protégées de la voie de circulation routière. Le sens sud/nord comportera une bande cyclable parallèle à la chaussée et le sens nord/sud disposera d'une voie mixte piétons/cycles.

Il convient de préciser que le volume et la nature du trafic ne sera pas modifiée par le projet.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération a pour objectifs de :

- rétablir la traversée du Loiret pour les véhicules légers dans les mêmes conditions de circulation qu'actuellement (interdiction aux poids lourds) tout en assurant la sécurité des usagers par remplacement d'un ouvrage vétuste ;
- sécuriser la circulation des modes doux par la création d'une piste cyclable et d'une piste piétonne conforme aux normes d'accessibilité PMR sur l'ensemble du linéaire de la rue Cotelle;
- maintenir l'ouvrage au plus près de l'eau, afin de conserver un rapport privilégié avec le site, sans pour autant dégrader le tirant d'air dégagé sous le pont actuel;
- dégager de tout obstacle le lit mineur du Loiret (continuité hydraulique et navigation de loisir dans la rivière du Loiret).

Ces objectifs s'articulent autour de deux grandes composantes :

- la démolition et reconstruction du pont Cotelle sur le Loiret devenu vétuste ;
- l'aménagement de la rue Cotelle sur ses 860 m de voirie, entre les deux ronds-points qui l'encadrent (ronds-points nord et sud) afin de développer sur ce secteur les déplacements modes doux.

Les nouveaux aménagements devront en outre permettre de maintenir, les réseaux existants et qui devront s'inscrire dans le domaine public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel indique que les travaux démarreront à l'horizon du premier trimestre 2020 (10 phases). A ce stade, la durée des travaux est estimée à environ 16 mois, ce qui engendrerait une mise en service en 2022.

Les étapes des travaux prévisionnelles sont les suivantes pour chacune des tranches :

- Phase 1 installations de chantier/accès : mise en place des installations de chantier dont la base vie et zones de stockage (2,5 mois);
- Phase 2 travaux préparatoires : abattage d'arbres, dévoiement des réseaux HTA de ENEDIS qui longe la rue de Cotelle et nivellement de la plateforme d'assemblage et de lancement en rive droite (1,5 mois);
- Phase 3 à 9 travaux de démolition: mis en place des ouvrages provisoires pour la démolition comme les batardeaux, déconstruction des tabliers, portiques et culées (3,5 mois);
- Phase 10a construction des culées du nouveau pont concomitant avec le démarrage des travaux des voiries (terrassements du barreau) : positionnement d'une passerelle provisoire, terrassement pour les culées à l'abri des palplanches, génie civil des culées et murs d'accompagnement et remblais contigus et pose d'enrochement (4,5 mois);
- Phase 10b finition et travaux de chaussées concomitant avec les travaux des voiries (travaux de chaussée, bassin et réalisation de la voie mixte) : rehausse des garde-grèves, pose des équipements et superstructures et évacuation de la base vie (1,5 mois);
- Phase 11 construction du tablier : mise en œuvre de l'aire de lancement et montage de l'avant bec, lancement de la charpente et démontage de l'avant-bec, mise en œuvre de l'hourdis béton et pose d'équipements et superstructures (3 mois).

Compte tenu des contraintes du site et du projet, les phases 3 à 9 utiliseront des méthodes rapides en privilégiant la découpe et l'extraction de gros éléments via des grues mobiles. Cette méthode permettra de limiter au maximum les interventions dans le lit du Loiret.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage d'art projeté est constitué d'une unique travée de 50 m de portée.

L'ouvrage est droit (pas de biais sur appuis). Le tablier est large de 14 m. Son profil en travers se décompose comme suit : 2 garde-corps en rive d'encorbellements, 2 trottoirs en encorbellement de 2 m (piste cyclable) et 2,5 m (accès piéton et PMR) ; 2 poutres latérales émergeant de la chaussée de 90 cm d'encombrement ; et une chaussée à 2 voies de circulation de 3,25 m, y compris caniveaux fils d'eau. Les trottoirs et voie mixte sont ainsi supportés par des platelages en encorbellement sur les poutres. L'ouvrage tel qu'il est conçu permet aux usagers de profiter du panorama offert sur le Loiret anthropique, ses berges et son patrimoine.

Le profil en travers de la voirie comporte 2 voies bidirectionnelles avec une bande cyclable parallèle à la chaussée sud/nord et une voie mixte piétons/cycles le long de la chaussée nord/sud . Les abords seront végétalisés en fonction du nouveau nivellement et des végétaux conservés. Au droit des carrefours, la bande cyclable sera à niveau de la chaussée. Les zones de conflit seront matérialisées par un marquage de damiers verts afin de d'attirer l'attention des usagers. Pour la voie mixte, les bordures du carrefour seront abaissées à 2 cm de vue, la voie mixte s'abaisse à 4 % sur 3 m, le franchissement de voirie est matérialisé par un marquage passage piétons classique.

En ce qui concerne les conditions de circulation elles resteront inchangées par rapport au fonctionnement actuel. L'ouvrage est conçu pour accueillir des voies de circulation d'une largeur restreinte (3,25 m). La circulation poids lourds restera interdite sur la rue du Pont Cotelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Déclaration préalable de projet / permis d'aménager ;
- Permis de démolir ;
- Déclaration loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total du projet:	870 m
Linéaire total des voirie (nord et sud):	810 m
Linéaire du pont:	60 m
largeur du lit du Loiret	40 m
largeur tablier	14 m
largeur voirie	7,5 m
largeur passerelle mixte	2,5 m
largeur bande cyclable	2 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue du Pont Cotelle

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 9 1' 8 2 " 8 1 Lat. 4 7° 8 5 ' 6 6 " 9 6

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 9 2 ' 1 9 " 3 0 Lat. 4 7° 8 6 ' 3 8 " 9 0

Communes traversées :

Olivet (45 160) et Orléans (45000)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située à environ 3,9 km au nord du projet : ZNIEFF type II "La Loire Orléanaise".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Les communes d'Olivet et d'Orléans sont localisées dans le département du Loiret.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au sein d'une zone couverte par un arrêté biotope (APB). L'APB le plus proche est situé à environ 8 km à l'est du projet : APB "Site des Sternes naines et pierregarin"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Les communes d'Olivet et d'Orléans sont localisées dans le département du Loiret.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le projet est localisé à environ 8 km à l'ouest du parc naturel national nommé "Saint Mesmin" FR3600026.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Loiret approuvé par arrêté préfectoral le 26 septembre 2013. Le projet est à la troisième échéance (2018-2023). La rue du pont Cotelle n'est pas concernée par ces PPBE qui concernent les infrastructures supportant un trafic annuel de plus de 6 millions de véhicules.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein un site patrimonial remarquable (SPR) anciennement nommé zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) « Rivière du Loiret » sur la vallée du Loiret (arrêté préfectoral 24/04/1995) : La Forêt Galerie (S1). La Vallée du Loiret est intégrée au périmètre UNESCO du site Val de Loire. Le projet ne recoupe pas de périmètre de protection de monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon SIGréseau-zones humides, le projet s'inscrit dans un milieu potentiellement humides (probabilité très forte, forte, assez forte). La zone ouest montre la présence de deux cultures sur sol hydromorphe. Le labour au niveau de ces parcelles a fortement perturbé les premiers horizons du sol. Une autre zone humide a été recensée à l'est de l'aire d'étude, en dehors des zones impactées par le projet. L'intégralité des secteurs accessibles a été prospectée et a fait l'objet de sondages à la tarière : les résultats montrent l'absence de ZH au droit des aménagements.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise approuvé le 20 janvier 2015. Le projet est concerné par les zonages du PPRI dit "zone d'expansion de crue" et d' "Aléas très fort vitesse" (TFv). Les cotes des PHEC sont comprises entre 96,75 et 97,00 m NGF (1,75 m au dessus du tablier actuel du pont). Selon le "Chapitre 3 Règles applicables à toutes les Zones inondables" du règlement, le projet est compatible avec le PPRI. La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL (10.1585 - SIFA TECHNOLOGIES) le plus proche est localisé à 500 m au nord du projet. Le site BASIAS (ICEN4500819 - Garage automobile) le plus proche est localisé à 120 m au nord-ouest du projet. Le diagnostic amiante mené conclut à l'absence d'amiante dans les matériaux et produits présents sur l'ouvrage. Le diagnostic plomb réalisé montre la présence de plomb dans certains éléments. Les travaux de démolition et la gestion des déchets devront tenir compte de la présence du plomb.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone répartition des eaux (ZRE) du Cénomani en limite de la ZRE de la nappe de Beauce et du Cénomani. Ces ZRE sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2006. Aucun prélèvement en phase travaux et exploitation n'est prévu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en limite de périmètres de protection rapprochée de captage d'eaux souterraines. Il s'agit des captages d'Orléans-la-Source, dits captages du Val, dont la déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée le 19 avril 2006. Ils captent la nappe profonde des calcaires de Beauce.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est également localisé dans le site inscrit "Rivière du Loiret et ses rives" (arrêté préfectoral 08/04/1943). L'inscription intéresse la rivière du Loiret, mais également les propriétés qui la bordent. Les contraintes liées à ce site sont de « veiller au bon entretien des berges et environs ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la zone de protection spéciale (ZSC) FR2212005 : « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire », à 3,9 km au nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à 2,8 km au sud du projet : « Parc du château de la fontaine ».

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau souterraine ne sera réalisé, aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation. Des pompages d'eau du Loiret seront réalisés pour la mise en place des batardeaux dans le cadre de la déconstruction du pont (déconstruction des palées).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau souterraine ne sera réalisé, aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux en phase chantier. Les matériaux non réutilisés seront soit évacués en décharge, soit par mesure d'économie du chantier régalez à proximité, la terre végétale excédentaire pouvant servir au remodelage des zones de dépôt.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux que ce soit en phase chantier et en phase exploitation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux peut impacter l'ensemble des espèces, la phase chantier peut entraîner la destruction d'individus. Le projet a été construit de façon à limiter au maximum les impacts sur les espèces protégées ou menacées. Pour la faune, 26 espèces d'oiseaux, 10 de chiroptères, le Castor d'Europe, le Léopard des murailles et la grenouille rieuse sont identifiées comme espèces protégées. La sensibilité floristique de la zone d'étude est faible. Selon l'inventaire de l'IEA, les habitats représentent un enjeu faible. Le secteur d'étude se situe à distance de tous les réservoirs de biodiversité identifiés dans l'Atlas du SRCE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 est Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire, situé à 3,9 km. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont présentes dans l'aire d'étude/à proximité immédiate. Il est prévu de ne pas impacter les individus ou les habitats de ces espèces. L'aulnaie-frênaie qui borde le Bras de Bou et, par secteurs le Loiret (à distance du Pont Cotellet), est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire 91EO* « Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ». Elle est présente sous une forme dégradée car limitée à la stricte ripisylve. Cet habitat ne sera pas impacté par les travaux. Du fait des évitements envisagés les impacts attendus de ce projet au titre Natura 2000 sont nuls.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques arbres seront abattus durant la phase des travaux préalables. L'abattage se fera hors période de nidification. Aucun des arbres abattus n'est compris dans un espace boisé classé (EBC).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par la proximité d'une ICPE SEVESO ou soumise à autorisation/enregistrement. Aucun périmètre de protection d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) n'est intercepté par le projet. La rue du pont Cotelle n'est pas concernée par le transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise approuvé le 20 juillet 2015. Le projet est concerné par les zonages de ce PPRI la « zone d'expansion de crue » et d' « Aléas très fort vitesse » (TFv). Les cote comprise des PHEC 96,75 et 97,00 m NGF (1,75 m au dessus du tablier actuel. Le nord du projet est situé en zone d'aléa de remontée de nappe moyen à très élevé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des moyens seront mis en place pour éviter la dispersion de produits potentiellement dangereux et les nuisances sonores et vibratoires seront ponctuelles. La phase exploitation n'engendrera pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : le déplacement des engins de chantier et la répercussion du trafic sur les routes existantes. En phase exploitation : le pont Cotelle correspond à un axe de circulation secondaire (desserte locale). Les trafic ne sont pas amenés à évoluer du fait du remplacement de l'ouvrage, l'axe étant déjà circulé. Il convient de rappeler que le volume et la nature du trafic ne seront pas modifiés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : bruit des engins en période diurne uniquement. Des mesures seront prises afin de réduire les nuisances en phase chantier (engins aux normes, concassage des matériaux de démolition hors site et méthode limitant la durée de construction du pont,). La réduction des nuisances sera intégrée aux critères de choix des entreprises réalisant les travaux. En phase exploitation : les déplacements des véhicules seront source de bruit, mais le volume et la nature du trafic ne seront pas modifiés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur ne sera émise en phase chantier ou en phase d'exploitation.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier les engins de chantier généreront ponctuellement des vibrations. L'incidence reste très faible car les vibrations ne se propagent qu'à faible distance.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation : pas de vibrations. Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : il n'est pas prévu de travaux de nuit donc les émissions lumineuses seront limitées.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation : en période nocturne éclairage des voiries et phares des voitures. Le projet n'est pas concerné par d'autres émissions lumineuses que celle liées au contexte péri-urbain. A noter qu'il sera mis en place un éclairage LED uniquement du trottoir et à détection de présence afin de limiter les émissions lumineuses et la consommation électrique.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : poussières et gaz d'échappement des engins. L'impact sera limité en raison de l'arrosage par temps sec des voiries de chantier de la base travaux. Les engins seront aux normes et régulièrement entretenus.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation : gaz d'échappement lié au trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un système de gestion provisoire des eaux pluviales (EP) sera mis en place pour la phase de démolition et de construction avec traitement avant rejet. En phase exploitation, il est prévu un système de drainage et de tamponnage des eaux pluviales pour une pluie décennale avec un débit de fuite 3l/s/ha. Avant rejet au milieu naturel, les bassins écrêteurs (1 bassin enterré et 2 bassins à ciel ouvert) seront équipés de dispositifs de traitement des eaux et de protection contre les pollutions accidentelles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera émis en phase chantier ou en phase exploitation à l'exception des eaux pluviales mentionnées ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits en phase chantier seront collectés, triés et éliminés par une ou plusieurs filière(s) adaptée(s) et agréée(s). En phase exploitation : aucun déchet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet portera atteinte au paysage compte tenu de l'inscription du projet au sein de site patrimonial(SPR « Rivière du Loire » ,périmètre UNESCO du site Val de Loire. L'architecture du projet a pris en compte l'importance du contexte patrimonial du secteur en conservant l'élégance, la sobriété et l'horizontalité du pont. L'ABF souhaite la chaussée sur la montée du coteau soit conservée au maximum.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements). Les activités de loisirs seront maintenues en phase travaux (canoé kayak) par la mise en place d'une barrière de sédiments. En phase exploitation, l'accès aux berges sera maintenu pour les pêcheurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon l'arrêté préfectoral du 26/07/2018 portant sur le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau présenté par le SIBL sur le territoire de plusieurs communes du Loiret dont Olivet et Orléans, les effets cumulés du projet pourront être positifs étant donné que le pont n'aura plus de pile dans le lit du Loiret.

Par ailleurs, le projet pourrait avoir des effets cumulés avec le projet de Centre Orléans Métropole (CO'Met). En effet, la rue du pont Cotelle pourra être utilisée par les usagers de CO'MET lors que celui ci sera mis en service. L'incidence du pont Cotelle est toutefois liée à la phase travaux et au report de circulation que cela entraînera sur une période de 14 mois (durée de fermeture du pont). Toutefois, les plannings montre que le pont Cotelle sera remis en service avant l'ouverture de CO'MET. Cette incidence a été étudiée via une étude de circulation et l'impact des travaux de Comet est négligeable, les parcours d'accès de Comet en exploitation évitent majoritairement le pont cotelle.

Pour finir, l'urbanisation de la zone d'étude peut être considérée au regard de l'imperméabilisation et de l'enjeu lié à la gestion des eaux pluviales. Il apparaît que le projet de gestion des eaux pluviales intègre cet aspect et dimensionne le réseau de collecte en conséquence tout en veillant à ne pas générer de rejet au sein des périmètres de protection des captages à l'Est de la rue du pont Cotelle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Méthodes de déconstruction de l'ouvrage limitant au maximum les interventions dans le lit du Loiret (démolition du tablier par dégrutage depuis les berges), déconstruction réalisée en période de basses eaux, mise en place de barrières à sédiments dans le Loiret pour le maintien des activités de loisirs et abattage des arbres hors période de nidification;
- Méthodes de construction limitant au strict minimum les interventions sur site pour l'ouvrage neuf (préfabrication des éléments de structures en usine).
- Préservation de la qualité du Loiret (gestion des EP avec traitement avant rejet pour la phase chantier et exploitation, mise en place de dispositif contre les éboulis lors de la démolition des culées, procédure de gestion en cas de déversements accidentels);
- Mise en œuvre d'une démarche de management environnemental de chantier (plan de protection de l'environnement, réduction des nuisances acoustiques et des émissions atmosphériques, gestion des déchets, produits dangereux sur rétention...)
- Stockage temporaire des matériaux de démolition et de construction sur une emprise définie et évacuation des matériaux pouvant engendrer une pollution en cas de crue (surveillance vigicrue);
- Prise en compte des risques d'inondation dans la conception du pont et des voiries (dispositif de maintien en cas de crue tel que des musoirs en béton et absence d'appuis en rivière) et et insertion paysagère en accord avec le contexte patrimonial (chaussée sur la montée du coteau soit conservée au maximum et vue en aval conservée)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fut conçu en intégrant les enjeux environnementaux du site d'étude. Il prend en compte la préservation de l'ensemble de ces enjeux et n'aura pas d'incidence prévisible majeure sur l'environnement.

Les études de détail continueront d'intégrer les enjeux environnementaux au fil de leur avancement, jusqu'au suivi des travaux, dans le respect de la démarche éviter, réduire, compenser.

Le dossier loi sur l'eau permettra de définir les mesures de préservation de l'eau et des milieux aquatiques en intégrant les enjeux faunistique et floristique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic écologique. Annexe 8 : Etude de circulation. Annexe 9 : Projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Orléans

le,

9 juin 2020

Signature

Frédérique LECOCQ
Directrice de l'espace Public



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

